



Qu'est-ce que l'allocation pour études et formation?

- L'allocation pour études et formation offre un soutien financier aux vétérans qui souhaitent poursuivre des études ou suivre de la formation après leur service militaire.
- L'atteinte des objectifs en matière d'études peut mener à de nouvelles possibilités de carrière et donner un but pendant la transition d'un vétéran vers la vie après le service.
- Grâce à l'allocation pour études et formation, les vétérans peuvent présenter une demande dans le cadre d'un programme qui permet d'obtenir un diplôme, un grade ou un certificat, ou dans le cadre d'une formation qui donne lieu à une certification ou à un titre. Il est aussi possible de suivre des cours de courte durée.
- Les vétérans font leur choix parmi une **liste d'établissements d'enseignement agréés** que gère Emploi et Développement social Canada.
- L'allocation pour études et formation est imposable.
- Les vétérans peuvent demander une prime d'achèvement de 1 000 \$ après avoir réussi leur programme ou leur formation.



Processus de demande

1

Avant de présenter une demande, les vétérans devraient penser aux services de réorientation professionnelle

Les vétérans peuvent présenter une demande de **services de réorientation professionnelle** s'ils ne sont pas certains des études ou de la formation qu'ils devraient choisir. Ce programme donne accès à un conseiller qualifié qui peut aider à trouver le meilleur cheminement scolaire.

Admissibilité

Les vétérans doivent présenter une demande avant de commencer leurs études et répondre aux critères suivants :

Avoir obtenu une libération honorable des Forces armées canadiennes le 1^{er} avril 2006 ou après cette date ou être membre de la Réserve supplémentaire et avoir au moins :



6 ans (2 191 jours payés)

Ont droit à jusqu'à 43 335,98 \$ (2022)



12 ans (4 382 jours payés)

Ont droit à jusqu'à 86 671,95 \$ (2022)

Remarque : Les vétérans ne peuvent pas recevoir ce financement pendant qu'ils participent au programme de réadaptation et d'assistance professionnelle d'ACC ou qu'ils reçoivent l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes.

2

Présenter une demande d'allocation pour études et formation

Processus de demande en deux étapes



1. Les vétérans présentent une demande en utilisant le formulaire guidé sur **Mon dossier ACC** ou par courrier (**ACC 1537f**).



2. Une fois que leur admissibilité a été approuvée, ils peuvent accéder au financement en soumettant un programme officiel (**ACC 1547f**) ou un cours de courte durée (**ACC 1549f**) sur **Mon dossier ACC** ou par courrier.

*Les demandes doivent être approuvées avant la date de début du cours/programme date.

3

Autres renseignements



Les vétérans peuvent nous appeler au **1-866-522-2022** pour obtenir de l'aide concernant la présentation d'une demande ou toute autre question.



Regardez cette vidéo qui donne un aperçu de l'allocation pour études et formation.